

PROJET

PÉDAGOGIQUE des

Accueils Périscolaires

(Accueils périscolaires matin, midi et soir / Restauration scolaire /
Mercredis loisirs/Clubs du Soir)



Ville de VALOGNES
2025-2026

PRÉAMBULE :

Vivre ensemble, c'est être ...

... conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences, c'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre. Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animateurs ou des différentes personnes rencontrées dans le cadre de nos activités. C'est en permettant ces temps de rencontre que l'enfant apprendra à connaître l'autre, au travers de ses différences et de ses richesses. Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, ses idées, ses envies et à respecter cette parole. C'est en valorisant l'écoute que nous permettons à l'enfant de s'exprimer et d'être entendu. Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments de vie collective. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

La ville de Valognes s'est inscrite dans une démarche éducative plaçant l'enfant au centre de ses priorités. Elle a toujours soutenu le développement d'une politique de services publics périscolaires organisant l'accueil des enfants autour de la journée scolaire pour répondre au mieux aux contraintes de l'organisation de la vie familiale. Elle a choisi de confirmer son action par l'ouverture de structures d'accueil de loisirs hors temps scolaires les mercredis et les vacances aux côtés des structures associatives traditionnellement investies dans le domaine culturel, sportif et socioéducatif. Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés de l'Education, l'aménagement des temps de l'enfant au sein d'une structure collective est tout autant porteur d'enjeux éducatifs.

La construction d'un projet pédagogique est le fruit d'une collaboration entre tous les partenaires éducatifs dans la recherche d'une démarche cohérente, accessible et diversifiée vis-à-vis de l'enfant pour l'accompagner dans son épanouissement. La réforme des rythmes scolaires a introduit la définition d'un « Projet Éducatif De Territoire » (PEDT) construit et conventionné dès 2013 et a formalisé une démarche de complémentarité des temps scolaires et périscolaires et la recherche de la cohérence.

Le retour à la semaine scolaire de 4 jours et le mercredi sans école proposent le maintien de la dynamique du PEDT à travers le « Plan Mercredi » construit et conventionné en décembre 2018 et de sa charte qualité. Le temps libéré du mercredi est un temps périscolaire, lié à l'école par la poursuite du dialogue avec les partenaires éducatifs : enseignants, familles, personnels du service Education, partenaires institutionnels et associatifs. La complémentarité éducative anime les ambitions fondamentales et les projets d'animation pour assurer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Le projet pédagogique définit le cadre d'accueil des jeunes élèves.

Ce cadre est nécessaire afin de garantir la sécurité physique, morale et affective dont les enfants ont besoin pour grandir dans notre société. Mais il est aussi de notre devoir de mettre en place un fonctionnement permettant à l'enfant de faire des choix, de le responsabiliser afin de le rendre plus « libre » et plus autonome. Il tient compte de l'âge de l'enfant et de ses capacités motrices et intellectuelles, pour qu'il puisse grandir à son rythme. Notre projet pédagogique des accueils périscolaires reprend les orientations principales du Projet Educatif formulé par la municipalité. Il est rédigé par l'équipe de direction et porté à la connaissance de l'équipe d'animation. La vie sur un accueil périscolaire ne s'improvisant pas, ce projet est la trame que nous allons suivre pour fonctionner et organiser les différentes activités proposées.

Le projet pédagogique n'est pas figé et pourra faire l'objet d'adaptations. Il constitue une base de travail que chacun doit s'approprier. Tous les membres de l'équipe s'engagent à le respecter afin de favoriser la cohésion d'équipe. Il sera évalué à chaque fin de session en terme quantitatif et qualitatif.

SOMMAIRE :

Les objectifs de l'équipe de direction	4
Les orientations pédagogiques	5
Des moyens pour agir	7
Projet de fonctionnement	9
Les rôles et fonctions de l'équipe	14
Conclusion	16
Annexes	17
1.Fiche projet type	17
2.Echelle de sanction	18
3.Contract de bonne conduite	19
4.Charte de l'animateur.....	20



LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION :

L'équipe de direction s'est réunie afin d'uniformiser ses objectifs :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SECONDAIRES	MISE EN PLACE	ÉVALUATION
Veiller à ce que les enfants soient au centre de notre réflexion	- Diversifier nos propositions d'animations - Offrir aux enfants la possibilité de faire un choix - Tenir compte du rythme de chacun - Garantir un espace sécurisé	- En utilisant les compétences de chacun - En essayant de répondre aux attentes des enfants - En stabilisant les équipes quand c'est possible - En étant à l'écoute des enfants autour d'une relation de confiance	Qualitative / Quantitative et outils utilisés. OUTILS UTILISÉS - Les réunions hebdomadaires qui permettent d'évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises. - Référentiel d'évaluation permettant de juger : > la pertinence du projet > l'efficacité du projet > l'impact du projet - Réunions bilan à chaque fin de cycle (vacances à vacances) permettant d'évaluer le dispositif à intervalles réguliers et de réfléchir ensemble aux axes possibles d'amélioration tant sur le plan organisationnel (réponse aux différents besoins de l'enfant) que sur le plan financier et humain.
Impliquer les familles dans le déroulement de la journée de leur enfant.	- Accompagner et orienter les familles au quotidien - Être un relais / une complémentarité au bien-être de l'enfant	- En simplifiant les démarches administratives - En transmettant les diverses informations - En étant à l'écoute des familles - En ayant la connaissance du terrain	ÉVALUATION QUALITATIVE - Pertinence du Projet : Les objectifs sont-ils adaptés ? L'intérêt des activités proposées - Comment les objectifs sont-ils atteints ? et pourquoi ? - Effets sur le public : Est-ce que le projet a un impact sur les enfants, sur les familles ? - Retour des enfants sur les activités proposées. - Retour des familles sur l'Accueil Péri-scolaire lors des inscriptions périodiques. - Enquête de satisfaction auprès des familles.
Créer une cohésion d'équipe en accompagnant chacun	- Travailler en équipe - Favoriser le dialogue avec les partenaires (enseignants, parents, associations, intervenants) - S'appuyer sur les entretiens individuels	- En attribuant un site fixe à chaque animateur en fonctions du possible et des besoins - En utilisant les compétences de chacun - En laissant chacun s'exprimer - En transmettant les particularités de chaque site - En créant des équipes complémentaires	ÉVALUATION QUANTITATIVE - Effectifs des enfants inscrits sur les accueils (matin / soir / ateliers péri-scolaires) - Le ressenti de l'équipe et des enfants - La capacité à mobiliser l'ensemble des enfants
Développer et renforcer les moyens techniques	- Pour les familles : diversifier les outils (téléphone sur sites, Portail Familles,...) - Pour les équipes : adapter les outils au fonctionnement et libérer du temps nécessaire à ces tâches - Pour les enfants : Adapter les espaces aux propositions	- En utilisant et traitant les informations - En créant un tronc commun de fonctionnement - En simplifiant les démarches administratives pour les équipes - En utilisant les espaces disponibles et/ou les partager	

L'ES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES :

Pour répondre au **Projet Éducatif** de la commune, l'équipe met en place un **Projet Pédagogique** qui comprend des activités quotidiennes proposées et non imposées. On peut se représenter les éléments de stabilité du projet comme un bateau : il est stable, il fonctionne bien, l'équipe partage les tâches nécessaires à son avancée et son entretien et c'est grâce à cette base solide que l'on peut profiter des changements multiples de paysages qu'il traverse.

Une fois établi le socle qu'est le bateau, quelles seront les objectifs que l'on va se fixer pour cette traversée ? Il nous faut d'abord savoir que les activités s'inscrivent en complément de l'école. Il s'agit des temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés ou mutualisés. Les finalités éducatives et sociales du service périscolaire de la commune de Valognes sont de :

- Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants
- Permettre l'apprentissage de la vie de groupe
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires
- Adapter le fonctionnement des prestations aux réalités sociales locales

Les quatre grands axes de réflexion pour le temps périscolaire :

- > L'accueil Périscolaire comme lieu de détente
- > L'accueil Périscolaire comme lieu de socialisation
- > L'accueil Périscolaire comme lieu ludique
- > L'accueil Périscolaire comme lieu de découverte et d'apprentissage

De ce fait, découleront les objectifs opérationnels et les moyens suivants :

Intentions pédagogiques	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
α Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme	> Favoriser l'épanouissement et le développement au sein du groupe > Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs > Respecter les rythmes individuels	> Permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe > Autoriser les essais et donner la possibilité de se tromper > S'adapter à son public	> En proposant différents espaces > En ayant une équipe fixe avec du temps de concertation
α Privilégier la découverte et l'expérimentation	> Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles > Privilégier l'animation comme facteur de développement	> Etre source de propositions et avoir une capacité de renouvellement des propositions > Utiliser le partenariat environnant	> En mettant en place un "fil rouge" > En proposant une thématique "jeux de chez soi" > En mettant en place des jeux variés : de règles, symboliques ou coopératifs
α Privilégier l'espace de jeu	> Permettre aux enfants d'être dans des lieux adaptés	> Créer différents espaces de jeux adaptés à l'activité proposée	> En aménageant les locaux de manière provisoire ou permanent suivant les activités proposées

⌘ Assurer sa sécurité physique, morale et affective	> Donner des repères clairs, instaurer des règles de vie	> Avoir des règles communes et comprises par tous	> En créant un affichage lisible, ludique et à la vue de tous
⌘ Favoriser la socialisation de l'enfant	> Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres > Permettre aux enfants de devenir des citoyens > Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable	> Favoriser les nouvelles rencontres > Donner aux enfants la possibilité de proposer des jeux ou des activités qu'ils souhaitent faire ou partager > Encourager et valoriser les bonnes actions	> En faisant participer les enfants aux tâches de la vie quotidienne > En leur proposant de voter > En écoutant les différentes propositions et prendre des décisions ensemble > En favorisant les situations de coopération et d'entraide > En défendant la tolérance et le respect envers chacun



DÈS MOYENS POUR AGIR :

* *L'animateur périscolaire*

- Il dispose de qualités relationnelles et pédagogiques développées
- Il est un lien entre les enseignants et les parents
- Il privilégie la relation avec l'enfant
- Il est à l'écoute des familles
- Il met en place des animations
- Il sait s'adapter

* *L'équipe périscolaire*

C'est un ensemble de compétences complémentaires

C'est une unité sur la journée

C'est un discours commun - sur le fonctionnement (tel qu'il a été décidé par les directeurs des accueils périscolaires)

- sur l'entraide (entre animateurs, avec les remplaçants et les nouveaux arrivants)
- sur le partage des savoirs, des informations, du matériel et des locaux

RESULTATS ATTENDUS ANIMER – SECURISER - COMMUNIQUER

MISSIONS

- > Encadrer un groupe d'enfants au quotidien et quelque soit le moment
- > Assurer la polyvalence demandée
- > Veiller à la sécurité physique, morale et affective de tous
- > Transmettre les informations aux interlocuteurs concernés
- > Travailler en **ÉQUIPE**
- > Etre source de propositions
- > Assurer le suivi administratif

EXIGENCES DE RESULTATS

- > Mettre du ludique dans le quotidien
- > S'entraider
- > Prendre des initiatives
- > S'adapter aux différentes situations
- > Travailler avec les contraintes réglementaires et sécuritaires

CONNAISSANCES

- > Connaître le public scolarisé
- > Connaître le cadre de travail
- > Connaître la gestion de groupe

SAVOIR FAIRE

- > Avoir un langage adapté
- > Avoir un comportement adapté
- > Mettre en place des activités ludiques et adaptées

SAVOIR ÊTRE

- > Faire preuve d'ouverture d'esprit
- > Etre réactif et savoir s'adapter
- > Etre capable de s'évaluer et de se remettre en question

* Le projet d'animation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activité et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grands jeux) comme sur un fonctionnement (coin).

Quelques paramètres sont indispensables au projet d'animation :

- > LES OBJECTIFS : Quels sont-ils ? Pourquoi ? Comment les atteindre ?
- > LE PUBLIC : Nombre de participants minimum et maximum + âge des participants
- > LE TEMPS ET LE LIEU : Durée du projet (combien de séances ? Pendant combien de temps ?), où ?
- > LES MOYENS MATÉRIELS : Liste de matériels
- > L'ORGANISATION : Sensibilisation + détails des différentes actions.
- > L'EVALUATION de l'action : avec quels critères vais-je savoir si cette animat on a fonctionné ou pas ?

Pourquoi ?

(Voir annexe 1 « Fiche projet type »)

* Les méthodes pédagogiques

Le choix des méthodes pédagogiques est primordial dans la conduite d'une activité. Elles permettent de transmettre des connaissances et s'adaptent en fonction des attentes et besoins de son public.

Méthodes pédagogiques	Apports	Pourquoi faire ?
Méthode expositive	Transmission d'information	Explication des règles
Méthode démonstrative	Montrer pour faire faire	Initiation à un sport, à une activité
Méthode active	Liberté d'action Autonomie	Jeux Grand jeu en autonomie
Méthode interrogative	Réflexion des enfants Echange Participation du public	Brainstorming Débat

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être enrichie.

* La sanction

L'équipe d'animation privilégiera les sanctions aux punitions. Pourquoi ?

Parce qu'une sanction est éducative et amène par la suite à une réparation de la faute commise, ce qui permettra de responsabiliser l'enfant devant son comportement. L'animateur évitera de sanctionner l'enfant devant le reste du groupe et devra aussi éviter les sanctions collectives car bien souvent des enfants n'ayant rien fait se retrouvent sanctionnés.

Garder à l'esprit qu'une sanction doit être S.M.A.R.T, c'est-à-dire :

- Sanction
- Modérée
- Adaptée
- Réparatrice
- Temporelle

L'équipe pédagogique dispose d'une échelle de sanction (Voir annexe 2 « Echelle de sanction ») pour graduer les sanctions à appliquer. Ainsi qu'un contrat de bonne conduite pour aider l'enfant à se responsabiliser face à ses actes. (Voir annexe 3 « Contrat de bonne conduite »)

Aussi, il y a lieu de mettre en avant des actions dans lesquelles les enfants ont pu faire preuve de civisme, d'implication dans le domaine de la citoyenneté et du vivre ensemble : remarques positives, remerciements ...

LÉ PROJET DE FONTIONNEMENT :

* L'accueil périscolaire : Définition et Objectifs

L'accueil périscolaire est un temps d'accueil collectif éducatif, ouvert aux enfants des écoles élémentaires et maternelles de Valognes avant et après la classe, situé à l'articulation des différents temps de vie de l'enfant. Dans cette définition le mot le plus important est peut-être le mot articulation. En effet l'accueil périscolaire a une fonction d'articulation, de transition, de passerelle avec les deux autres temps de vie, qui sont aussi des espaces éducatifs où évolue l'enfant sur la journée. Ces deux autres temps sont bien entendu la famille et l'espace scolaire.

Le rôle de l'accueil périscolaire va être de faire en sorte que le passage d'un espace à l'autre se fasse en douceur pour l'enfant, de la famille à l'école, puis de l'école à la famille. Une des spécificités de l'accueil périscolaire, c'est d'être centré sur la prise en compte du rythme personnel de chaque enfant, il est donc nécessaire d'établir une relation à l'enfant plus individuelle que collective. C'est la grande différence avec les autres types d'accueil qui existent. Cela implique aussi une relation étroite avec les parents et si possible avec les enseignants.

Les animateurs et animatrices d'un accueil périscolaire sont des médiateurs dans le sens où ils ont ce rôle précieux de faire le lien entre la famille (premier éducateur) et l'institution qu'est l'école. Ce sont eux qui sont garants de l'équilibre et de la continuité dans la vie de l'enfant.

Nos objectifs vont être :

- D'éviter de couper en tranches hermétiques la vie de l'enfant quand il passe d'un espace à l'autre sans lien.
- De rechercher une continuité éducative avec la famille
- De favoriser une cohérence éducative en lien avec l'école

D'où l'importance d'une souplesse de fonctionnement, d'une connaissance de ce qu'a vécu chaque enfant dans sa famille et à l'école pour mieux le comprendre et adapter son action d'éducation (savoir s'il a été « puni », s'il s'est passé quelque chose à la maison...)

* Les relations

■ Avec les familles

Comment instaurer un climat de confiance avec eux ? Il faut trouver un temps pour approfondir la relation autour de la connaissance de leur enfant sachant que les échanges sont souvent plus faciles en fin de journée. L'information doit être réciproque, l'accueil se doit d'être chaleureux avec tous les parents et chaque jour pour qu'ils se sentent impliqués, qu'ils n'aient pas la désagréable impression de se débarrasser de leurs enfants pour partir travailler. Il faut se rendre compte que certains parents n'ont aucun lien avec l'école, mais seulement un contact rapide le matin et le soir avec les animateurs et animatrices. Ces derniers vont donc parfois servir de messagers dans les deux sens, entre parents et enseignants.

■ Avec l'École

Quel lien privilégier avec les enseignants, quels moments d'échanges prévoir, quelle cohérence rechercher avec l'école qui occupe tant de place dans une journée ?

Un respect mutuel, une reconnaissance du rôle de chacun est nécessaire dans l'intérêt de l'enfant. Entre l'école et l'accueil périscolaire une continuité existe forcément, mais il est important que le temps périscolaire ne se transforme pas en temps scolaire. La priorité de l'école reste l'apprentissage et l'instruction. En accueil périscolaire l'enfant redevient un enfant dans toute sa globalité et non un élève. La façon de le considérer est très différente et l'accent n'est plus du tout sur la réussite scolaire, mais sur l'écoute, le partage, la détente, le repos, le jeu ...

1 Les différents temps

Afin de respecter les capacités physiques, motrices et intellectuelles des enfants, la répartition des temps périscolaires respecte les tranches d'âge. Les sections maternelles et élémentaires sont donc dissociées. Chaque groupe est encadré par des animateurs référents à la tranche d'âge. Le nombre d'animateurs est en conformité avec la réglementation en vigueur.

L'accueil périscolaire comporte différents temps :

- × l'accueil du matin de 7h30 à 8h35
- × la pause méridienne de 12h à 12h30 et de 13h15 à 13h35 incluant le temps de restauration
- × l'accueil du soir de 16h30 à 18h30
- × les ateliers périscolaires de 16h30 à 17h30, les lundi / mardi / jeudi
- × les mercredis loisirs : le matin de 8h00 à 12h00 ou 8h14h00, l'après-midi : de 12h00 à 18h00 ou de 14h00 à 18 ou en journée : de 8h00 à 18h00

α L'accueil du matin

Le personnel privilégie la qualité de l'accueil, c'est un réveil en douceur. Le personnel aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme, il prend le temps de discuter avec lui. Des activités calmes sont possibles : dessins, jeux de société, jeux de simulation, écoute musicale, jeux de construction, etc. Les enfants peuvent circuler librement d'une activité à l'autre. Le personnel est disponible pour lire une histoire ou participer à des jeux de société, en expliquant et contrôlant les règles.

Transition accueils périscolaires/temps scolaire : en élémentaire et en maternelle, pour chaque groupe scolaire (le groupe scolaire Alexis de Tocqueville/Léopold Delisle, le groupe scolaire du Quesnay) de 8h35 à 8h45, les enfants de la maternelle sont accompagnés au sein des classes par les animatrices ; puis les élémentaires Tocqueville et Quesnay, ils sont dirigés sur la cour.

Concernant les enfants qui sont scolarisés à l'école Léopold Delisle et qui fréquentent la périscolaire, ils sont accueillis le matin dans les locaux périscolaires Alexis de Tocqueville et sont accompagnés à l'issue de ce temps par une animatrice au sein de leur établissement scolaire.

η L'accueil du soir

Les équipes (animateurs et AISEM) sont vigilantes à prendre le temps de communiquer avec les enseignants à chaque moment de transition dans la journée de l'enfant. Les animateurs récupèrent les enfants dans les classes et/ou lieux de rassemblement définis ce qui permet de pointer les enfants avec la feuille de présence journalière.

Comme le matin, c'est un moment qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant, telles que la fatigue et la faim. Le personnel doit, ou consécutif, prévoir un temps pour le goûter, fourni par les parents puis un temps pour les activités. Ces activités proposées sont orientées vers le jeu et le loisir. Activités motrices, créatives et d'expression seront favorisées. Ce sera également l'occasion pour l'animateur de proposer individuellement ou collectivement aux enfants « d'analyser » le déroulement et les événements de leur journée, d'en favoriser la compréhension et l'appréhension. Il convient également d'organiser l'accueil des parents et la gestion des départs des enfants. L'accueil et les échanges entre animateurs, enfants et parents seront particulièrement soignés à l'occasion de la reprise de leur(s) enfant(s). Une information par les animateurs sur le déroulement de la journée de l'enfant pourra être communiquée à cette occasion. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à tout moment.

Pour tout cela, un aménagement de l'espace est donc nécessaire. Et cet aménagement doit être logique et sécurisant pour l'enfant. Nous nous attacherons par exemple à proposer un espace plutôt calme pour ceux qui souhaitent se reposer (livres à disposition et espace lecture), un espace jeux (dinettes, Kapla, ...) et un espace pour se défouler un peu plus. Enfin, au contraire des autres accueils, la spécificité de l'accueil périscolaire est qu'un enfant peut arriver à 17h30 à l'issue des ateliers périscolaires et un enfant peut partir. Il est donc préférable de proposer des activités qui permettent justement de pouvoir continuer avec l'arrivée ou le départ d'un enfant.

Une séance de lecture encadrée par les bénévoles de l'association « lire et faire lire » est proposée aux enfants scolarisés en CP/CE1. Ces bénévoles rencontrent une fois par semaine un petit groupe de 6 enfants durant toute l'année scolaire. Quel que soit l'intérêt des enfants pour la lecture, qu'ils soient bons ou moins bons lecteurs, ils peuvent participer à ces séances s'ils le souhaitent. Nous sommes persuadés qu'un enfant qui aura goûté au plaisir des histoires aura envie d'apprendre à les lire tout seul. Ce n'est pas du soutien scolaire, c'est simplement un moment de plaisir partagé.

Enfin un accueil cartable est proposé les soirs de périscolaire. Ce dernier répond à un besoin et une demande évidente de certains parents surtout, et permet aux enfants de s'avancer dans leurs devoirs de façon autonome.

Les enfants de Léopold Delisle inscrits au périscolaire rejoignent, toujours accompagnés d'une animatrice, les locaux périscolaires Alexis de Tocqueville.

II La pause méridienne

Sur le temps du midi, chaque agent s'engage à faire vivre et respecter le projet pédagogique et a un rôle d'accompagnement des enfants dans le cadre de la restauration scolaire. Chacun doit être attentif aux enfants présentant des terrains allergiques et chacun doit en prendre connaissance et assurer avec vigilance la mise en œuvre des Projets d'Accueils individualisés (PAI).

L'essentiel du temps de cette pause est consacré à la restauration de l'enfant. Ceux-ci sont encadrés par du personnel municipal (animateurs et animatrices, ATSEM, agents techniques). Le temps de la pause méridienne de 1h35 (de 12h à 13h35) comprend un temps de repas de 45 min et un temps qui est aménagé en fonction de l'âge de l'enfant par une sieste, un temps d'activités ou un temps calme. En cas de pluie, les activités intérieures sont privilégiées. Le pointage des enfants est effectué à la sortie des enfants de chacune des classes. Les salles de restauration attenantes sont utilisées en deux services afin de respecter la capacité d'accueil des salles. Elles répondent aux exigences de conformité liées à l'accueil de publics mineurs âgés de moins de 6 ans (visite de la PMI, commissions de sécurité, déclaration à la DDCSPP). Les repas sont préparés par un prestataire extérieur (API Restauration) et livrés tous les jours en liaison froide et remis en température par un Agent Municipal.

Les animations pendant la pause méridienne doivent :

Apprendre à l'enfant à bien se nourrir, délivrer une « éducation nutritionnelle » en expliquant l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, sans stigmatiser les comportements liés à une caractéristique sociale ou culturelle (inciter les enfants à goûter à tout, sans forcer). Dans cette démarche éducative, la commune met en place des ateliers autour des fruits et légumes afin de sensibiliser les enfants à la découverte des saveurs, à l'équilibre et la diversification alimentaire. A ce titre, quotidiennement une dégustation de fruits ou légumes est organisée sur chaque site scolaire. Cette opération s'intitule « un fruit à la récré ».

Sensibiliser au gaspillage, en tentant de réduire les déchets alimentaires grâce à une information ludique réalisée auprès des enfants. Il s'agit de peser régulièrement les quantités d'aliments jetés lors des repas pris sur les structures (y compris l'eau) et de diminuer progressivement le résultat. Le tri sélectif (poubelle pain / déchets recyclables / déchets compostables, etc.) est également une phase importante de la sensibilisation des enfants afin qu'ils puissent le reproduire chez eux.

Favoriser l'hygiène, en vérifiant que chaque enfant se lave les mains avant et après le repas, mais également après chaque passage aux toilettes, en utilisant savon et papier essuie-mains.

Développer l'autonomie en maîtrisant l'utilisation des couverts

Renforcer le contrôle et la précision des gestes, pour se servir et servir les autres, « panacher les âges à table pour responsabiliser les plus grands.

Le comportement à table est particulièrement surveillé, la convivialité est activement recherchée, il faut savoir discuter sans crier. L'équipe d'animation s'attache à demander le silence dès lors que le niveau sonore n'est plus propice aux échanges et met tout en œuvre pour réclamer le silence de manière ludique et compréhensible par tous. (Sonomètre ...).

La participation aux tâches collectives est importante : il s'agit de responsabiliser les enfants pour le débarrassage et le nettoyage.

III Les Mercredis Loisirs

La ville de Valognes s'est engagée dans le plan MERCREDI. La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes

AXES	Comment ?
L'articulation des activités périscolaires avec les enseignants	La complémentarité et cohérence des temps éducatifs : L'équipe enseignante et l'équipe d'animation du temps périscolaire seront en relation privilégiée afin d'avoir une cohérence entre les différents projets pédagogiques, d'établir un parcours éducatif cohérent.

L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants	L'accueil pour tous les enfants : Dans son projet éducatif, la ville de Valognes, veut « développer un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap ». Les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être admis à condition de préparer l'accueil de l'enfant avec les parents et la direction de l'accueil périscolaire et cela dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité (si nécessaire élaboration d'un PAI). L'équipe d'animation participe également à l'intégration sociale des enfants présentant une déficience intellectuelle ou en difficultés. Les animateurs sont informés par la direction des spécificités de chaque enfant. Cela permettra d'adapter les activités et l'organisation de la journée.
L'ancrage du projet dans le territoire	La mise en valeur du territoire : Valognes possède des atouts que nous mettons en valeur. Il s'agit notamment des infrastructures (médiathèque, complexe sportif...) mais aussi de nombreuses associations locales réparties en différentes thématiques.
La qualité des activités	Le développement de nos activités éducatives de qualité : Dans la continuité de ce que nous faisons, sont organisées des activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes etc. mais dont les objectifs principaux sont la découverte et le plaisir. C'est pourquoi nous veillons à laisser le choix aux enfants et faire tout cela de manière ludique.

En conclusion, ces mercredis sont donc un prolongement de ce qui se fait tout au long de l'année et non pas un créneau indépendant que l'on remplit d'activités sans lien avec le reste.

♦ LES CLUBS DU SOIR :

Ces Clubs du Soir sont des projets d'animation qui se déroulent tout au long de l'année scolaire le lundi et mardi de 16h30 à 17h45. Ils sont à destination des enfants scolarisés du CP au CM2 qui peuvent apprendre en s'amusant et développer des ambitions qu'ils ont.

C'est une découverte d'un ou plusieurs domaines d'activités (général, bande dessinée, arts de l'escrime, activités gymniques et expression corporelle, sports traditionnels, sports innovants). Une dernière séance est ouverte aux parents pour découvrir les efforts des enfants et des intervenants ainsi que de partager un moment convivial tous ensemble.

Ces projets sont menés par un ou plusieurs animateurs/intervenants (comédiens, auteur de B.D, Maître d'armes, éducateurs sportifs) avec une continuité et des intentions pédagogiques claires, cohérentes avec le Projet Educatif.

* Transition temps scolaire/Clubs du Soir :

En élémentaire à 16h30 pour chaque groupe scolaire, les intervenants récupèrent les enfants à la sortie des classes. Le premier quart d'heure permet la transition entre la classe et le Club, temps de détente, de goûter et répartition dans ces clubs encadrés par les éducateurs sportifs municipaux et les intervenants concernés dans la discipline proposée. La durée de chaque Club est d'environ 1h15 minutes. A l'issue de celui-ci, les enfants ont la possibilité d'être inscrits en accueil périscolaire. Les parents peuvent alors venir chercher leur enfant jusqu'à l'heure finale du temps périscolaire fixé à 18h30.

LES RÔLES ET FONCTIONS DE L'ÉQUIPE :

*** Le rôle du Directeur des Accueils périscolaires**

Il dirige une équipe d'animation, mission essentielle au bon fonctionnement des accueils. Il est également le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants ainsi que de l'équipe d'encadrement. Il doit accompagner les animateurs dans leur progression et guider l'ensemble de l'équipe aussi bien dans son travail que dans ses démarches d'avenir. Le directeur doit veiller au bon fonctionnement en mettant en place des temps de réunion avec ses équipes afin d'échanger, dialoguer, informer, évaluer et résoudre les difficultés rencontrées ainsi que d'établir en commun le projet pédagogique de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le PEDT. Il s'agit aussi pour le directeur, d'être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants. Il doit également organiser des temps de réunion d'évaluation, de bilan ou de fonctionnement. En tout état de cause, un bilan après chaque cycle (de vacances à vacances) et un bilan en fin d'année scolaire sont à programmer.

▫ Avec les équipes pédagogiques des écoles :

Il doit avoir une démarche d'information et de transmission sur les différentes situations rencontrées. Il doit partager et travailler en lien avec l'équipe pédagogique de l'école dans un souci de mener à bien les accueils périscolaires encadrés par les animateurs. Il doit être le référent pour le directeur d'école. Il doit organiser les rencontres entre les équipes pédagogiques et les équipes d'animations.

▫ Avec l'élue référente

Il doit avoir une démarche d'information et de retransmission sur les différentes situations rencontrées

▫ Avec les équipes d'animateurs

Il doit organiser des réunions régulières afin d'évaluer les activités en cours, les points positifs et négatifs, faire le point sur le matériel et autre demande. Il doit être à l'écoute des animateurs.

*** Le rôle de l'animateur référent de l'activité**

Les animations ne peuvent fonctionner que si elles ont été pensées, imaginées et conçues en amont, en prenant en compte les envies, les besoins ludiques et les capacités des enfants. L'animateur ou l'intervenant des Ateliers Périscolaires et des différents accueils, s'engage à prendre connaissance du Projet Pédagogique et à respecter le fil conducteur du Projet : l'organisation, le fonctionnement et les axes thématiques. Il s'engage à respecter la charte de l'animateur (voir annexe 4 « Charte de l'animateur »).

Pour les ateliers périscolaires, les fiches projets permettent de créer une cohérence d'équipe et de faciliter une lisibilité des actions de chacun. Chaque animateur s'engage à transmettre ses fiches projets au référent de site avant le début de chaque cycle afin de vérifier la cohérence des animations et éviter des actions similaires.

Avant l'activité

- Je recherche l'intérêt éducatif et j'adapte mes actions à la thématique.
- Je vérifie à quel contenu je m'adapte (je fabrique, je réalise, je découvre, je pratique ou je profite).
- Je prévois un déroulement pour atteindre un ou des **objectifs**.
- Mes activités doivent avoir un caractère d'éveil, elles doivent stimuler la créativité individuelle et collective.
- Je priorise les notions de plaisir, de jeu et de loisirs au sein de toutes mes activités.
- L'activité se prépare en fonction de l'âge et des **capacités** des enfants (sa motivation et son temps de concentration / le déroulement / le rythme et les étapes de la séance / la fin de l'activité / le rangement).
- A la charge de l'animateur : la préparation de l'activité / les prévisions matérielles / l'aménagement du lieu / l'organisation de l'espace qui implique la prise en compte des aspects sécuritaires / la répartition des rôles de chaque enfant au sein de l'activité.

Durant l'activité

- Je suis capable de susciter l'intérêt du groupe.
- Je débute l'action rapidement.
- Je suis clair dans mes explications (4C : Règles **Clares, Concises, Complètes, Comprises**).
- J'observe, j'écoute, je soutiens, je valorise.
- Je suis vigilant face à la **Sécurité**.
- Je me place ou me déplace pour avoir une visibilité de tous les enfants

A la fin de l'activité

- Je fais attention à respecter le retour au calme.
- Je fais un point rapide avec les enfants sur la séance pour réadapter au besoin sur les prochaines séances.
- Je rassemble le matériel avec ou sans les enfants.
- J'assure le retour des enfants auprès des familles ou du lieu prévu pour l'accueil en périscolaire.

Après l'activité

- Je vérifie que le matériel et les locaux sont en état pour la prochaine fois.
- Je transmets oralement ou par écrit si besoin est, des informations éventuelles (cahier à disposition pour passations d'informations)
- Voir « Évaluation »

*** Évaluation**

Lors des temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ». Ces réunions peuvent donc permettre de réaliser des ajustements du dispositif en temps réel, d'organiser la mise en œuvre des différents accueils périscolaires. Il pourra s'ajouter d'autres moments d'échanges s'il y a nécessité afin de garantir la cohésion de l'équipe, sa solidarité, son efficacité dans le travail et le respect des personnes mais aussi des prérogatives et place de chacun.

CONCLUSION :

Cette conclusion n'est pas une fin mais bien le début de notre travail collectif avec, au cœur de nos préoccupations et actions, les enfants. Ce projet est notre référence, le repère collectif du bien fondé de notre travail. Le temps que nous avons pris ensemble à sa réflexion était nécessaire et nous a permis de mettre en lumière et en mots nos pratiques professionnelles. Il nous paraît indispensable que le projet soit évolutif, en mouvement suite à nos précieux moments d'échanges en équipes. Chaque personne doit pouvoir donner son avis. Tout questionnement doit être posé pour pouvoir en discuter. C'est grâce à tout cela que notre travail centré sur les enfants pourra être de qualité. Dans cette logique, il conviendra de se poser sans cesse la question de savoir pourquoi l'on fait telle ou telle chose, pourquoi l'on pose tel ou tel acte, pourquoi telle ou telle réaction. L'équipe travaillera ensemble à répondre à ces questions, réfléchissant collectivement à quelles solutions apporter, quelle attitude ou quelle activité mettre en place. La motivation de l'Equipe à vouloir « faire du bon travail » est primordiale pour ensemble arriver à offrir un environnement sain et riche en activités aux enfants. Nous sommes là pour eux, à nous de réfléchir dans ce sens...

Nous avons pris beaucoup de plaisir à l'élaboration de ce projet et nous espérons qu'au travers de celui-ci le lecteur plongera un instant dans notre monde professionnel.

Fait à Valognes le : / /

Signature de l'élue :

Signature du directeur des accueils périscolaires :



ANNEXE 1 : Fiche Projet Type



Titre de l'Atelier Périscolaire

Objectifs pédagogiques

☐ Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme

☐ Privilégier la découverte et l'expérimentation

☐ Privilégier l'espace de jeu

☐ Favoriser la socialisation de l'enfant

Finalité de l'activité :

Anim : _____
 Cycle : _____
☐ AT ☐ LD ☐ QU
 Type : _____
 Tranche d'âge : _____
 Nombre : _____
 Lieu : _____

Matériel :

Déroulement des séances

Évaluation par les enfants & Auto-évaluation

Les enfants

Plaisir à participer à l'atelier

Relation avec les autres enfants

Relation avec l'intervenant

L'animateur/L'intervenant

L'intérêt des enfants

L'attitude des enfants

La relation avec les enfants

Le respect de/des objectif(s)

L'atteinte de la finalité

				

ANNEXE 2 : Echelle de sanction

ECHELLE DE SANCTIONS

	Niveau	Sanction	Explication
Dialogue avec l'enfant	1 ^{er} niveau	Rappel à la règle	- L'enfant explique la règle qu'il a transgressé et répare son erreur.
	2 ^{ème} niveau	<u>1^{er} avertissement</u>	- L'enfant explique son comportement et les circonstances. - Il perd momentanément la possibilité : > de jouer pendant 5 à 10 minutes > de manger avec ses amis pendant un repas > d'utiliser les jeux à disposition
Dialogue avec le/les représentant(s) légaux	3 ^{ème} niveau	<u>2^{ème} avertissement</u> - Le/Les représentant(s) légaux sont informés. - Le Directeur des Accueils Périscolaire est informé. - L'Élu(e) est informé(e).	- Il est reçu par le référent du site. - L'enfant remplit <u>une fiche de réflexion</u> et propose une réparation (excuses...). - La fiche est signée par le/les représentant(s) légaux et est conservée à la Direction Éducation.
	4 ^{ème} niveau	<u>3^{ème} avertissement</u> - Le/Les représentant(s) légaux et l'enfant sont reçus par la Direction Éducation. - L'Élu(e) est informé(e).	- <u>Un contrat de bonne conduite</u> est signé entre l'enfant, le Directeur des Accueils Périscolaires et le/les représentant(s) légaux. <i>Ce contrat précise les sanctions applicables en cas de non-respect des engagements. *</i>
	Procédure d'urgence	Cette procédure est déclenchée sans délai afin de garantir la sécurité physique et/ou morale des enfants, des encadrants au sein des accueils périscolaires.	- Mise à l'écart immédiate de l'enfant. - L'enfant est exclu temporairement ou définitivement sur décision de la Direction Éducation. - Un courrier signé par l'Élu(e) est adressé au(x) représentant(s) légaux.

* Sanctions applicables : Exclusion de 1 semaine / exclusion de 2 semaines / exclusion définitive

ANNEXE 3 : Contrat de bonne conduite



CONTRAT DE BONNE CONDUITE

Nom et prénom de l'enfant, Inscrit : ☐ accueil matin, midi et soir
☐ cantine
☐ ateliers périscolaires
☐ mercredis-loisirs

> Je promets que lorsque j'aurai des difficultés (grosses ou petites), j'irai en parler à un adulte.

> Et je m'engage à respecter :

- Les animateurs et tous les autres adultes présents
- Mes camarades (langage, comportement ...)
- Le matériel (rangement, utilisation ...)
- L'environnement (tri, propreté et hygiène)
- Les lieux
- Les consignes (notamment de sécurité) pour toutes les activités.

En signant ce contrat, je m'engage à collaborer pour que la situation s'améliore.

Cependant, si je ne respecte pas ma part du contrat, la sanction suivante sera appliquée :

- ☐ Exclusion de 1 semaine
- ☐ Exclusion de 2 semaines
- ☐ Exclusion définitive

Signature de l'enfant :

Signature du directeur
des animations périscolaires
et cantines :

Signature d'un représentant
légal :

ANNEXE 4 : Charte de l'animateur



CHARTRE DE L'ANIMATEUR

Cette charte a pour objectif de fixer précisément les responsabilités de chacun dans les écoles publiques de la commune de Valognes. Elle vise par ailleurs, à sensibiliser et à responsabiliser tous les acteurs participants à la mise en œuvre des activités périscolaires au respect des règles fondamentales de vie en collectivité. Les accueils périscolaires sont de véritables lieux de vie et de socialisation situés à l'articulation des différents temps de vie (familiaux et scolaires). Ils doivent garantir une continuité pour œuvrer à la réussite des enfants.

La ville de Valognes souhaite développer la qualité de ses accueils périscolaires proposés aux enfants et assurer une cohérence tout au long de la journée. Cet objectif repose nécessairement sur la construction d'un partenariat solide avec les parents, les enseignants et tous les acteurs éducatifs (agents des écoles ...) formalisé dans le cadre du P.E.D.T. de la ville.

Les activités proposées associent tous les enfants sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines de la liberté, d'égalité, de fraternité qui fondent la vie en collectivité et des valeurs humanistes qui favorisent l'esprit de solidarité. Ces activités s'inscrivent par ailleurs dans le cadre du principe de laïcité qui régit l'école de la République et du principe de neutralité du service public.

La présente charte constitue un ensemble de règles que chaque agent ou personne extérieure intervenant sur les temps périscolaires se doit de connaître et d'appliquer. C'est la condition indispensable pour offrir un encadrement attentif et bienveillant et permettre aux enfants de profiter pleinement des activités proposées.

I. RESPONSABILITE

L'animateur est un référent pour les enfants qu'il accompagne dans leur parcours éducatif. Ce rôle de référent implique une attitude exemplaire et le référent s'appliquera à mettre en œuvre le projet pédagogique. Le respect des règles de conduite actées dans ce document est donc non seulement une obligation pour chaque animateur mais aussi une nécessité pour établir une relation de confiance avec les enfants et les familles.

Chaque animateur ou intervenant qui encadre des enfants doit :

- Connaître et appliquer le Projet Éducatif et le Projet Pédagogique mis en place.
- Assurer en toutes circonstances la sécurité des enfants qui lui sont confiés par une surveillance active et permanente pendant les activités et les temps transitoires : aucun enfant ne doit être laissé seul sans surveillance dans quelque endroit que ce soit.
- Être à l'écoute des enfants et construire des relations sociales satisfaisantes. L'animateur favorise les échanges entre les enfants, il construit une cohésion de groupe. Il apprend aux enfants à faire attention à l'autre et à partager. Il gère les conflits.
- Bannir toute familiarité, relation personnelle et éviter lorsque la sécurité physique ou affective n'est pas en jeu, les contacts physiques avec les enfants (ex. ne pas prendre un enfant sur les genoux).
- S'exprimer dans un français qui n'est ni familier ni encore plus grossier. L'animateur ne doit pas hésiter à reprendre les enfants qui auraient un langage inapproprié.
- S'interdire toute contrainte physique ou morale à l'égard des enfants et respecter leur intimité (ne pas utiliser de surnom, aucune vexation, ne pas traiter les conflits entre enfants devant leurs camarades...).
- Bannir les activités inadaptées et sans rapport avec l'âge des enfants.
- Avoir une hygiène corporelle et vestimentaire irréprochable (lavage fréquent des mains, cheveux attachés sur le service de restauration, tenue propre, adaptée et correcte...).
- Ne jamais fumer dans les établissements, locaux couverts ou non.
- Interdiction absolue pour les animateurs d'entrer sur les lieux de travail sous l'emprise de substances illicites, d'alcool, d'introduire ou de consommer ceux-ci sur les lieux de travail.
- Ne pas utiliser son téléphone portable personnel pendant le déroulement des activités. Son usage impacte la surveillance des enfants.
- L'assurance de la mairie ne prend pas en charge les dégâts occasionnés sur les effets personnels (Smartphone, vêtement, etc.).
- Respecter les principes de laïcité et de neutralité.
- Se rapprocher du directeur périscolaire en cas de problème de discipline ou de comportement afin de définir l'attitude à adopter avec le(s) enfant(s) et s'interdire toute position d'autorité abusive ou toute réaction inappropriée ou excessive (punition humiliante ou disproportionnée) et toutes actions isolées (appel aux parents, etc.).
- Être vigilant et attentif pour éviter les accidents (prévention et anticipation des dangers).
- Expliquer les règles pour responsabiliser les enfants et mettre en œuvre des sanctions si nécessaire (voir échelle de sanctions).
- Comme tous les agents publics, l'animateur est soumis aux obligations de réserve et de discrétion professionnelle.
- S'informer et respecter les notes de service et les procédures internes à la ville (protocoles sanitaires, règlements intérieurs...). Lieu d'affichage sur chaque site (Alexis de Tocqueville : Cafétéria / Accueil des Barbelottes : bureau / Léopold Delisle : Salle au-dessus du réfectoire / Quesnay : salle de restauration).

Il convient d'appliquer ces instructions et consignes avec discernement et bon sens en fonction des situations particulières qui peuvent se produire.

II. INVESTISSEMENT

L'animateur fait partie d'une équipe dans laquelle il doit s'intégrer. Il doit veiller à entretenir de bonnes relations professionnelles avec sa hiérarchie et ses collègues au sein de l'équipe d'animation ainsi qu'avec les autres adultes présents dans l'école, dans le respect de la place et du rôle de chacun.

Chaque animateur ou intervenant qui encadre des enfants doit :

- Partager son expérience, ses connaissances et ses compétences au sein de l'équipe.
- Être ponctuel et assidu sur son lieu de travail. Toute absence doit être signalée au service Ressources Humaines, au service périscolaire et au directeur le plus tôt possible afin d'organiser au mieux les remplacements.
- S'engager tout au long de l'année à participer aux formations et réunions de préparation.

III. ENCADREMENT DE L'ANIMATEUR

L'animateur ou l'intervenant extérieur est membre d'une équipe placée sous l'autorité d'un directeur qui en assure l'encadrement, l'accompagnement et le suivi.

L'animateur doit impérativement alerter son directeur de toutes difficultés relatives à la vie de l'A.C.M. qu'il serait amené à constater et de tous incidents qui pourraient survenir. Ce devoir d'information est essentiel pour que le directeur puisse prendre des décisions appropriées et en référer.

Le directeur a aussi la mission d'accompagnement et de suivi de chaque animateur. Il guide celui-ci dans la réalisation de leur projet en lien avec le projet pédagogique de l'A.C.M. L'animateur lui rend compte de l'activité mise en place, des difficultés, des solutions proposées et de l'évolution générale du projet d'animation.

Le directeur organise régulièrement des réunions de préparation avec les animateurs et son équipe afin de créer l'émulation nécessaire à la production des projets. C'est l'occasion de partager des idées et des opinions, de partager collectivement des solutions aux problèmes rencontrés et de prendre des décisions.

IV. DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ET PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES

Le dialogue avec les membres de la communauté éducative constitue une exigence visant notamment à :

- Instaurer un cadre partenarial.
- Aplanir et remédier aux éventuelles difficultés en matière de sécurité, d'attitudes éducatives, d'utilisation de locaux ou de matériels.
- Échanger et diffuser les informations, susciter un véritable échange.

S'agissant des familles, celles-ci doivent être informées régulièrement des différentes activités proposées par l'équipe d'animation. Elles doivent également être informées des éventuels incidents survenus lors de ces activités.

Si le directeur est le principal interlocuteur des familles, l'animateur participe à la qualité de ce partenariat lorsqu'il est au contact des parents. Ce lien important d'échange permet aux parents de connaître l'animateur et de valoriser son travail.

En cas de doute sur ces règles et ces consignes ou de difficulté d'application, l'animateur sollicitera son encadrement.

Reconduction de la charte :

La charte est reconductible chaque début d'année scolaire, en cas de non modification du texte.

Je soussigné

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à respecter toutes les règles relatives à celle-ci.

Fait à Valognes le / /

Signature Agent :

Signature Élu(e) :

Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée à l'éducation
et au fonctionnement de l'école
municipale de musique
Odile SANSON



